



### Sans queue, ni tête!

Liposuction, prothèses mammaires, injection de collagène et quoi d'autre? La société d'aujourd'hui élève la beauté physique au rang des valeurs à privilégier. Certains gens peuvent dépenser des milliers de dollars pour se faire modifier ou avantager une région corporelle particulière. Bien entendu, à la suite d'un accident malheureux, d'une maladie ou d'une malformation congénitale, la chirurgie esthétique est d'une grande aide, mais lorsque les raisons évoquées sont d'ordre purement esthétiques, est-ce aussi valable? Est-ce normal de ressentir le besoin de se faire modifier le corps pour mieux plaire aux autres ou à soi-même? Est-ce la vraie beauté que de correspondre à des standards pré-définis? Je ne crois pas. Alors, pourquoi effectuons-nous ce même stratagème avec nos animaux de compagnie? Voilà la question!

Traditionnellement, plusieurs races canines se font systématiquement couper les oreilles et la queue. Âgés de quelques jours à peine (3-4 jours), plusieurs éleveurs recourent aux services d'un vétérinaire pour amputer la queue et certains doigts de patte accessoires (ergots) afin que leurs chiots répondent à des standards définis de la race. Un peu plus tard (vers l'âge de 9-12 semaines), c'est au tour des oreilles de passer sous le bistouri. Ces interventions, non sans douleur, sont effectuées dans un seul et même but: conserver et répondre aux standards de l'esthétique établis par la race.

Depuis quelques temps, l'Europe et l'Océanie réglementent sévèrement ces interventions d'ordre esthétique. Si une raison médicale ne justifie pas ces procédures, elles sont considérées comme illégales. Ici, les normes nord-américaines commencent à changer de cap également. Plusieurs associations et regroupements s'opposent ouvertement à ces dites chirurgies.

« Les interventions chirurgicales qui visent à modifier l'apparence d'un animal de compagnie à des fins non thérapeutiques devraient être activement découragées » (*World Small Animal Veterinary Association*)

« L'ACMV s'oppose à toute intervention chirurgicale effectuée pour des raisons purement esthétiques. L'ACMV recommande que les associations d'élevage modifient leurs normes afin de faire cesser la pratique de la chirurgie esthétique » (*Association canadienne des médecins vétérinaires*)

Bien avant que les grands regroupements ne se prononcent en faveur d'une position unanime, gardons en tête que le domaine des animaux de compagnie demeure de manière simpliste un marché d'offre et de demande. Et en tant qu'acheteur, il est logique de croire que vous avez un pouvoir important sur la demande... Si vous êtes à la recherche d'un chiot dont la race est habituellement touchée par ces chirurgies, informez-vous auprès de votre futur éleveur. Manifestez votre désir d'acquérir un chiot qui n'a pas subi ces interventions. Si l'éleveur en est informé avant sa naissance, il pourra probablement répondre avec enthousiasme à votre demande.

C'est à force d'y croire et de prendre les moyens pour y arriver que nous pourrions espérer obtenir un changement de mœurs.

Bonne réflexion!

D<sup>re</sup> Valérie Desjardins  
Hôpital vétérinaire Prévost

# Not'Journal

BENOIT GUÉRIN

Le 4 mars 2010 à 19 h à la Gare de Prévost vous êtes tous invités à l'assemblée générale de votre journal. Vous pourrez en devenir membre sur place. Nous y élirons aussi le nouveau conseil d'administration qui aura sans doute fort à faire cette année.

Même si nous avons terminé l'année avec un léger surplus financier, la situation financière du journal dépend de plusieurs facteurs sur lesquels nous avons peu ou pas de contrôle. Dans une situation économique morose, nos revenus publicitaires s'en ressentent. Nous sommes aussi tributaires de la contribution financière des municipalités que nous desservons, celle-ci variant malheureusement souvent selon l'humeur politique ou selon les résultats de la dernière élection. Finalement, nos subventions provinciales sont garanties à court terme, mais des coupures de budget au provincial pourraient aussi

avoir un impact mesurable puisque le soutien, l'achat de publicité des Municipalités et les subventions comptent pour un peu plus de 20% actuellement. Peut-être oublie-t-on que nous sommes un organisme communautaire qui en plus d'avoir un rôle dans les communications locales sommes au service des organismes du milieu de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

Nous avons entrepris d'axer notre développement sur l'information à nos concitoyens, objectifs dont l'engagement d'un journaliste à temps partiel faisait partie. À court terme, le défi est de maintenir ce poste et s'il y avait lieu de l'augmenter. Un de nos nombreux défis.

Alors comme on dit « Si la vie vous intéresse » je vous attends à votre assemblée générale du 4 mars prochain.

## Devenez membre de votre Journal

Devenir membre est tout à fait simple. Vous devez avoir 18 ans, souscrire aux objectifs du *Journal* et payer une modique cotisation de 5 \$ annuellement.

Le *Journal de Prévost* reflète l'implication de ses membres et plus ceux-ci sont nombreux, plus notre *Journal* sera représentatif de notre collectivité. Être membre, c'est démontrer son soutien et son attachement au *Journal* et lui permettre de continuer ce travail essentiel

de communication dans notre collectivité. Vous pouvez devenir membre en remplissant le coupon ci-contre et en le faisant parvenir au *Journal de Prévost*, C.P. 603, Prévost, J0R 1T0, accompagné de votre paiement de 5 \$ à l'ordre des Éditions prévostoises. Vous pouvez devenir membre ou obtenir plus d'informations en téléphonant au: 450-602-2794.

### COUPON

Je désire devenir membre du Journal de Prévost

Voici ma contribution de 5 \$

(Les chèques doivent être faits à l'attention des Éditions Prévostoises)

Nom: \_\_\_\_\_  
 Adresse: \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Téléphone: \_\_\_\_\_  
 Courriel: \_\_\_\_\_



#### Mission :

Le Journal de Prévost est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers des municipalités de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

Les Éditions Prévostoises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du Journal de Prévost.

#### AVIS :

Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le Journal de Prévost.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué) doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

On ne peut utiliser des textes ou des photographies sans autorisation du Journal.

La conception des annonces du Journal de Prévost est incluse dans nos tarifs. Toute reproduction en tout ou en partie des annonces est interdite sans la permission écrite du Journal.

Les Éditions Prévostoises  
C.P. 603, Prévost, Qc, J0R 1T0  
Tél. : 450 602-2794  
Télééc. : 450 224-1548

Rédacteur en chef et directeur :  
Michel Fortier, tél. : 450 602-2794  
redaction@journaldeprevost.ca  
www.journaldeprevost.ca

Conseiller juridique :  
Benoît Guérin  
bguerin@journaldeprevost.ca

#### Conseil d'administration et collaborateurs créatifs :

Benoît Guérin, président  
Yvan Gladu, vice-président  
Michel Fortier, trésorier  
Isabelle Schmatdke, secrétaire  
Lucile D. Leduc  
Élie Laroche  
Marc-André Morin  
Johanne Gendron  
André Dupras, Rodolphe Girard, Normand Lamarche, Louise Guertin, Gilles W. Pilon, Yvon Blondin, Lyne Gariépy et Loyola Leroux

#### Révision des textes :

Benoît Guérin, Gleason Thériège, Yves Deslauriers, Yvan Gladu, Marc-André Morin, Lorraine C. Bertrand et Isabelle Schmatdke

#### Journalistes :

Isabelle Schmatdke,  
isabelle@journaldeprevost.ca  
Bruno Montambault,  
brunomontambault@hotmail.com

Direction artistique : Carole Bouchard  
infographie@journaldeprevost.ca

Infographie :  
Carole Bouchard et Claudia Lefebvre

Représentante publicitaire :  
Fernande Gauthier, tél. : 450 224-1651  
fermandegauthier@videotron.ca

Imprimeur : Hebdo Litho

Tirage : 9500 exemplaires

Distribution : Postes Canada

Dépôt légal :  
- Bibliothèque nationale du Québec  
- Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1496-2497 Journal de Prévost

Le Journal de Prévost reçoit l'appui du ministère Culture, Communications et Condition féminine du Québec



## VOUS AVEZ BESOIN DE TISSUS, DENTELLES, RUBANS



La Maison d'Entraide de Prévost procède à une vente de liquidation de tous ses tissus, dentelles, rubans et autres articles de couture à un prix inégalé. Venez voir le grand choix disponible, vous ne serez pas déçus!

1331 Victor, Prévost - Tél : 450-224-2507  
maisonentraideprevost@videotron.ca



## BRISER VOTRE SOLITUDE VISITES D'AMITIÉ ET TÉLÉPHONES AMICAUX

Une personne spécialement choisie selon vos intérêts communiquera avec vous et/ou vous visitera de façon régulière une fois la semaine.

Le but de ce programme est d'aider et de soutenir les personnes âgées en légère perte d'autonomie, vivant à domicile, souffrant de solitude et d'isolement, dans le but d'améliorer leur qualité de vie.

Pour vous inscrire à ce programme ou en savoir plus sur celui-ci, communiquez avec madame Michèle Desjardins, chargée de projet du Comité des aînés de la Ville de Prévost, au 450-224-2507, soit à la Maison d'Entraide de Prévost. Je me ferai un immense plaisir de vous rencontrer.

En bref

voir en page 29

## Assemblée générale du Journal le 4 mars prochain à la gare de Prévost

Avis à tous les membres  
Vous êtes conviés à l'assemblée générale des Éditions prévostoises, le jeudi 4 mars 2010, à 19 h à la gare de Prévost (1272, de la Traverse), un goûter sera servi.

#### Avis de convocation et ordre du jour

1. Bienvenue, vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un président et secrétaire d'assemblée

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du président
5. Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée générale (5 mars 2009);
6. Approbation des états financiers au 31 octobre 2009 et nomination d'un vérificateur
7. Élection des administrateurs
8. Varia
9. Levée de l'assemblée

« Quand la vérité n'est pas libre, la liberté n'est pas vraie » Jacques Prévert